

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les analyses chimiques du Laboratoire national de santé : une action pour la protection du consommateur

C'est grâce à une collaboration concrète dans le domaine de la sécurité environnementale que l'ILNAS et le LNS ont récemment réussi à identifier et à écarter du marché deux types de produits déclarés non conformes.

La protection du consommateur envers des produits nocifs pour la santé constitue un des enjeux principaux pour tous les acteurs dans le domaine de la santé. La collaboration dans le cadre de la surveillance du marché entre l'Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et Qualité des produits et services (ILNAS), et le Laboratoire national de santé, signée en 2014, a porté ses premiers fruits. Ainsi, en 2015, deux campagnes d'analyses ont débuté, la détermination du taux de phtalates dans des jouets ainsi que le chrome hexavalent dans des gants en cuir.



© LNS - 2016

Les phtalates sont des composés chimiques dérivés de l'acide phtalique qui sont couramment utilisés comme plastifiants lors de la fabrication des matières plastiques telles que le polychlorure de vinyle (PVC). Ils se retrouvent généralement à faible doses, mais de façon ubiquitaire dans les produits de consommation. Certains sont, à côté de leur nature cancérigène, également suspectés d'être des perturbateurs endocriniens. Ainsi, l'Union européenne a limité leur teneur à 1 g/kg dans les jouets et les articles de puériculture afin de protéger au mieux les enfants, qui sont le plus vulnérable à ces produits. C'est dans ce contexte que 16 échantillons de poupées mannequins en plastique ont été prélevés en 2015 dans les magasins luxembourgeois et analysés. Dans 7 échantillons aucun phtalate n'a été détecté. 6 échantillons contenaient des phtalates à faible dose en-dessous du seuil imposé par la réglementation européenne. Cependant, 3 échantillons étaient contaminés à fortes doses avec des valeurs supérieures à 10 g/kg.

Quasi la totalité du tannage du cuir est réalisée en utilisant des composés de chrome trivalent (Cr^{III}). L'avantage de cette méthode est la rapidité de transformation qui peut se faire en moins de 24h. Le chrome trivalent est inoffensif pour la santé humaine. Cependant, des conditions mal contrôlées peuvent néanmoins conduire à son oxydation en chrome hexavalent (Cr^{VI}), qui lui peut provoquer, entre autres, des réactions allergiques telles que des éruptions cutanées. Comme 1-3% de la population européenne est susceptible d'être affectée par cette problématique, la législation européenne a fixé la concentration maximale en chrome hexavalent dans les articles en cuir à 3 mg/kg. Parmi les 29 paires de gants en cuir prélevées dans les magasins luxembourgeois et analysées au LNS, 6 échantillons ont dépassé la limite réglementaire avec des valeurs atteignant les 13 mg/kg. Parmi ces 6 échantillons, 2 sont encore en cours d'investigation. Ces taux de chrome VI trouvés pour des gants au Luxembourg sont comparables à ceux trouvés en 2014 en Allemagne par le *Bundesamt für Verbraucherschutz und Lebensmittelsicherheit* allemand (*Pressemitteilung* du 23.11.2015 du BVL).

Tous les produits non-conformes ont fait l'objet de mesures d'interdictions de vente et de rappels par l'ILNAS. Etant donné le risque grave pour la santé que présentent ces substances chimiques, les produits concernés ont également été notifiés à la Commission européenne par le biais du système communautaire d'échange rapide d'informations (RAPEX). Cette notification permet aux autres Etats membres de l'Union européenne de prendre les mesures nécessaires pour interdire la mise sur le marché de ces produits sur leur territoire national.

Nos résultats montrent que les limites imposées par la législation ne sont pas toujours respectées et que des contrôles du marché sont essentiels afin de garantir une meilleure protection du consommateur et du travailleur luxembourgeois. Aussi en 2016, l'ILNAS et le LNS continuent leur collaboration étroite afin d'atteindre ce but. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle campagne pour contrôler le taux de migration de nickel, un allergisant préoccupant, provenant de bijoux de fantaisie, a été lancée.

Contact : Dr Marc Schummer
Laboratoire national de santé
Bureau d'Assurance Qualité
Chargé des Relations publiques
1, rue Louis Rech
L-3555 Dudelange
Téléphone : 28100 333
Télécopie : 28100 332
marc.schummer@lns.etat.lu